

République du Bénin



Un projet du CENTER FOR SCIENCE IN THE PUBLIC INTEREST  
1875 Connecticut Ave, NW, Washington, D.C. 20009, USA  
(202) 332-9110, [www.safefoodinternational.org](http://www.safefoodinternational.org)



**Ligue pour la défense du Consommateur au Bénin**  
Rue de l'ITA, Immeuble Agence de Presse Proximités  
02 BP : 1112 Cotonou, Tél. + 229 35 24 58, 229 95 51 90,  
Fax. +229 38 28 73 E.mail : [lpcb.cird@intnet.bj](mailto:lpcb.cird@intnet.bj)

**Etablir un cadre de santé publique pour des systèmes modernes de  
sécurité sanitaire des aliments : Une réunion Internationale des  
Organisations Non Gouvernementales de Consommateurs**

*Genève, 8 - 10 juin 2005*

**Contrôle de qualité des aliments au Bénin  
Expérience de la Ligue pour la Défense  
du Consommateur au Bénin (LDCB)**

**Romain Abilé HOUHOU**

Président de la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin

## **I°) Introduction**

---

En dehors des maladies infectieuses comme le VIH-SIDA et le paludisme, l'un des problèmes auxquels les pays en développement et même ceux développés sont confrontés de nos jours est la sécurité sanitaire des aliments (SSA). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les aliments contaminés sont à l'origine de 1,5 milliard d'épisodes diarrhéiques chez les enfants entraînant plus de trois millions de morts prématurés dans le monde.

En République du Bénin, la faiblesse des dispositions réglementaires en matière de sécurité sanitaire des aliments, le sous-équipement des structures en charge du contrôle de qualité des aliments et le faible niveau d'intervention des organisations de consommateurs dans le système de sécurisation des aliments consommés sur le territoire national sont en grande partie à l'origine de nombreuses maladies liées aux intoxications alimentaires.

L'initiative de la présente conférence internationale qui vise à impliquer les organisations non gouvernementales de consommateurs dans la promotion de la sécurité sanitaire des aliments auprès des gouvernements nationaux, a le mérite d'être saluée et soutenue par toutes les instances internationales. Elle permettra aux Etats, aux organismes internationaux et aux organisations de consommateurs, de disposer d'une feuille de route pour assurer la sécurité sanitaire des aliments vendus aux consommateurs à travers le monde.

## **II°) Le contrôle de qualité des aliments au Bénin**

---

Le Bénin est un petit pays du Golfe de Guinée. Il s'étend sur une superficie d'environ 112.600 Km<sup>2</sup> avec une population de près de sept (7) millions de consommateurs. Il a pour voisins à l'Est le Nigeria, à l'Ouest le Togo, au Nord le Niger et le Burkina Faso et au Sud l'Océan Atlantique.

Les services d'inspection des aliments sont assurés par des structures d'Etat notamment :

- la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA),
- la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) et
- la Police sanitaire.

La DANA est un organisme du Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche dont la mission est d'assurer la définition de la politique de l'Etat en matière d'alimentation et de la nutrition et de veiller à la mise en oeuvre de cette politique. Elle contrôle la qualité des produits alimentaires nationaux et importés.

Son rôle est d'assurer la sécurité sanitaire des aliments ; de vérifier si les règles d'hygiène prévues par la loi sont respectées.

La finalité de cette mission est de promouvoir une alimentation nutritionnellement équilibrée et hygiéniquement saine.

La DANA est membre du Comité Technique de Contrôle des Denrées Alimentaires. Elle assure aussi le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale du Codex Alimentarius puis le Secrétariat du Comité National pour l'Alimentation et la Nutrition (CNAN).

La DANA assure le contrôle de la chaîne de production des unités agro-alimentaires, des groupements ou des individus. A cet effet, les principes de Hazard Critical Control Point (HACCP), Contrôle des Points à Risques, y sont en expérimentation.

Toutes les opérations de contrôle des denrées alimentaires, sont régies par la loi 84-009 du 15 mars 1984, avec plusieurs (08) décrets d'application. Ces textes sont dépassés et doivent être mis à jour pour se conformer aux exigences de la sécurité sanitaire des aliments

### **III°) Les outils réglementaires et juridiques disponibles**

Dans le domaine de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments, le Bénin s'est doté de nombreux textes dont l'application devrait garantir la sécurité sanitaire des aliments au Bénin.

Ainsi on distingue:

#### **1° Les textes de la période coloniale**

- Décret du 07 septembre 1915 relatif à la Police sanitaire des animaux en Afrique Occidentale Française
- Arrêté n°1252/SE du 29 mai 1933, portant réglementation de la police sanitaire des animaux en A.O.F.

#### **2° Quelques textes de la période post-coloniale**

- Arrêté n°50/MAC/EL du 16 mars 1961 réglementant l'entrée des animaux de toutes espèces sur le territoire de la République du Dahomey.
- Arrêté n°62/MAC/EL du 07 avril 1961 complétant l'arrêté n°50/MAC/EL susvisé ;
- Ordonnance N°72-31 du 27 septembre 1972 portant réglementation de la police sanitaire des animaux et de l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.
- La loi n°84-009 du 15 mars 1984 sur le contrôle des denrées alimentaires.
- Décret 85-233 du 10 juin 1985 relatif aux déclarations et aux autorisations préalables de production et de commercialisation des denrées alimentaires.
- Décret 85-238 du 14 juin 1985 organisant la recherche et la constatation des infractions à la loi n°84-009 du 15 mars 1984 sur le contrôle des denrées alimentaires et réglementant les mesures administratives prises en application de ladite loi.
- Décret 85-241 du 14 juin 1985 relatif aux additifs utilisés dans les denrées alimentaires, teneurs en contaminants et en substances indésirables dans ces denrées, aux matériaux en contact avec ces denrées et aux produits de nettoyage de ces matériaux.
- Décret n°85-242 du 14 juin 1985 relatif à l'étiquetage et à la présentation des denrées alimentaires.
- Décret n°85-243 du 14 juin 1985 relatif à l'hygiène de la production et de commercialisation des denrées alimentaires.

- Décret n°85-244 du 14 juin 1985 relatif à la définition des conditions de la production et de la commercialisation des denrées alimentaires particulières.
- Loi N°87-008 du 21 septembre 1987 portant régime des taxes de contrôle du conditionnement et de normalisation des produits agricoles.
- Loi N°87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique

La liste de normes ci-dessus citées et relatives à la protection du consommateur n'est pas exhaustive.

Cette liste a le mérite de nous permettre de constater que le législateur et les pouvoirs publics, par œuvre réglementaire se sont préoccupés du bien-être du consommateur en matière de denrées alimentaires, qu'elles soient d'origine animale, synthétique ou agricole.

Toutefois, cette œuvre éparsée mérite d'être mieux systématisée dans le cadre uniforme et plus élargi qu'est le droit de la consommation.

Dans l'état actuel de notre droit positif, la répression des infractions en la matière repose généralement sur des textes de droit commun.

#### **IV°) Le rôle de la ligue pour la Défense du consommateur au Bénin**

En sa qualité de membre du Conseil National de la Normalisation et de la Gestion de la Qualité, membre du Comité National pour l'Alimentation et la Nutrition et également membre du Comité National du Codex Alimentarius, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) est associée à quelques travaux d'inspection effectués par la DANA.

Ainsi pendant les périodes des fêtes de fin d'année, la LDCB et la DANA effectuent des descentes conjointes sur d'importants marchés du Bénin pour les inspections des produits alimentaires vendus aux consommateurs en ces périodes sensibles de chaque année.

Les résultats des travaux d'inspection servent de contenu pour les activités d'information et d'éducation des consommateurs sur les bonnes pratiques à avoir en tant que consommateur dans le domaine de l'achat de biens alimentaires

En dehors de ce partenariat avec la DANA dans le domaine de l'inspection des aliments, la LDCB participe aux travaux du Codex Alimentarius, conçoit et met en œuvre des programmes d'information et d'éducation des consommateurs sur les bonnes pratiques en matière alimentaire.

En décembre 2004, la LDCB a consacré un chapitre à l'alimentation dans sa dernière publication intitulée « Guide du consommateur au Bénin ».

La LDCB participe aux activités du programme alimentation du bureau pour l'Afrique de Consumers International.

Ainsi, sur financement de Consumers International, la LDCB a lancé en 2004 le débat sur les OGM au Bénin et poursuit le 20 juin 2005 avec la campagne intitulée « Les consommateurs disent Non aux OGM ».

## **V°) Faiblesses du système de l'inspection des aliments au Bénin**

---

Il faut noter que malgré les efforts du législateur en matière réglementaire et l'existence de structures d'inspection des aliments, il n'existe pas encore au Bénin un programme formel de sécurité sanitaire des aliments. Les structures en charge de l'inspection restent faibles car ne disposant pas de laboratoires à même d'analyser toutes les sources de contamination alimentaire. Il leur manque aussi les ressources financières et humaines adéquates pour étendre les inspections à l'ensemble du territoire national.

La dépendance des structures d'inspection des priorités et choix politiques du gouvernement ne favorise pas l'efficacité desdites structures. La diffusion des résultats des travaux d'inspection fait également défaut.

## **VI°) L'initiative de la Maison du consommateur**

La protection des consommateurs exige d'importantes ressources financières et humaines pour la réalisation des activités d'information et d'éducation du consommateur, de tests comparatifs et d'inspection des denrées alimentaires. Le financement desdites activités reste le problème majeur auquel est confronté la LDCB.

Dans le souci de rendre autonome son fonctionnement et le financement de ses activités, l'association envisage doter le Bénin d'une Maison du consommateur. Il s'agira de réaliser un complexe immobilier qui abritera l'ensemble des activités de l'association, offrira des services entrant dans la protection du consommateur au Bénin.

### **1. Les objectifs du projet**

La Maison du consommateur est une structure qui vise à :

- Offrir un cadre d'information et d'éducation aux consommateurs du Bénin.
- Renforcer les capacités du mouvement consommateur au Bénin
- Rendre autonome le fonctionnement et le financement des activités de la LDCB
- Amener l'Etat à systématiser la prise en compte des points de vue des consommateurs dans tous programmes socio-économiques du pays.

### **2. Mission**

La maison du consommateur ambitionne mettre en œuvre des activités qui instaureront à terme en République du Bénin un mode de consommation durable

### **3. Les activités**

La maison du consommateur aura comme principales activités :

#### ***En matière de mobilisation des ressources***

- Hébergement de conférences et réunions
- Hébergement de sièges d'institutions
- Publication

#### ***En matière de protection des consommateurs***

- Surveillance du marché

- Information des consommateurs
- Education des consommateurs
- Gestion des plaintes des consommateurs
- Assistance juridique aux consommateurs
- Participation à l'inspection des aliments au Bénin.

## **VII°) Conclusion**

---

Une alimentation saine et variée est reconnue comme l'un des moyens de préserver la santé.

La santé et la sécurité des consommateurs sont devenues aujourd'hui les préoccupations de la communauté internationale. La nouvelle donne alimentaire mondiale a suscité des appréhensions de beaucoup de nations qui ont adopté des mesures draconiennes de protection de leurs citoyens.

Au Bénin, des efforts notables ont été consentis par le législateur au plan réglementaire et par la mise en place de structures d'inspection des aliments. Cependant, il subsiste un besoin urgent et manifeste de se doter d'une législation protectrice spécifique et adaptée aux exigences actuelles et s'accommodant à nos réalités. Cette actualisation répond à un souci d'assurer aux consommateurs, souvent ignorants et impuissants, une protection efficiente au risque de se heurter notamment à court ou à long terme à des problèmes de santé publique.

La matérialisation de ce besoin passera sans doute par une prise de conscience des consommateurs de leur condition, et par la nécessité pour eux de s'engager réellement à lutter pour leur droit

Pour sa part, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) s'est déjà résolument engagée dans ce combat.

Je vous remercie.